

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 12 (1874)
Heft: 11

Artikel: Les Egyptiens : [suite]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-182743>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

dis-je ? à l'eau. Il n'y en avait pas six pouces, mais en revanche la vase était si profonde et si tenace que je fus obligé de patauger pendant huit grandes minutes avant d'arriver au bord opposé. Des espérances très réelles et des opinions politiques très problématiques restèrent dans la vase ainsi que mon chapeau.

Arrivé sur terre ferme, je me retournai vers la foule et, me souvenant du Camnoëns, je m'écriai à mon tour : Démocratie ! Démocratie ! tu es une fort belle chose, mais tes apôtres sont de fameux gredins.

Cette exclamation, impie dans sa seconde partie, a, en sa faveur, des circonstances atténuantes.

La foule avait débordé par deux ponts et allait me rejoindre, je m'enfuis dans la direction de la Grand'Rue. Je vis de loin Lucie à la fenêtre.

— Ouvrez, je vous en prie.

— Non pas, dit-elle, vous saliriez les tapis.

— Au nom du ciel, Lucie, m'écriai-je en joignant les mains.

— Je ne vous connais pas, courez, courez toujours. Et je repris ma course, mais dans quel état ! nu-tête, les cheveux en désordre, les habits couverts de fange. Dieu ! quand j'y pense, mes persécuteurs étaient moins nombreux, mais leur rage augmentait en raison directe de la distance parcourue et les pierres pleuvaient autour de moi. Enfin, à bout de forces et n'entendant plus les insultes de la foule je m'arrêtai, ou, pour mieux dire, je tombai sur le bord de la route et m'endormis. — Sommeil, don des anges, tu as été donné à l'homme pour qu'il puisse un instant oublier ses souffrances.

Des rêves dorés voltigèrent bientôt autour de moi, mon discours électrisait le peuple. Douze hommes vigoureux me portaient en triomphe, Lucie me couronnait au milieu d'une foule enthousiaste, puis je montais, montais toujours, jusqu'à ce que j'eusse assis sur le haut du clocher de la ville. La pointe était pointue. Et je m'éveillai. Une baïonnette me fouillait les chairs.

La loi, dans sa personification la plus inintelligente et la plus correcte, la morale en pompon et en épaulettes, le tout sous la forme d'un gendarme, me rappelait à la réalité.

(A suivre.)

On sait qu'un décret rendu récemment par le Grand Conseil a libéré la femme de l'obligation d'avoir un conseil judiciaire, à la suite de pétitions au pied desquelles on remarquait bon nombre de signatures apposées par des mains féminines.

L'autre jour cependant, une veuve, qui n'était pas au courant des délibérations de notre Corps législatif, attendait dans les pas-perdus de l'Hôtel de Ville le moment d'être admise à l'audience de la Justice de Paix, dans le but de se faire nommer un conseil judiciaire à la place du sien, qui venait de quitter le pays.

Souffrant cruellement d'attendre là quelques in-

stants sans causer, elle avisa un de nos députés qu'une affaire appelait aussi devant la même autorité, et lui raconta l'objet de sa démarche.

— Mais ma bonne, lui dit-il, il est inutile que vous attendiez plus longtemps, car la Justice de Paix est dans l'impossibilité de satisfaire à votre demande; vous n'ignorez pas que l'institution des conseils judiciaires a été abolie dernièrement par le Grand Conseil.

— Que me dites-vous là ?... il m'en faut un, le mien est parti.... il a bien fait, car c'était un *laquenet* qui n'a jamais rien su faire. Il me faut un autre homme que ça.

— Je vous le répète, c'est inutile; la Justice de Paix ne vous en nommera point.... Et, du reste, notez que c'est en grande partie sur votre demande que les conseils judiciaires ont été supprimés.

— Comment, sur ma demande ?...

— Je veux dire sur la demande des femmes. J'étais au Grand Conseil à la lecture de la pétition, et parmi les signataires on en comptait un grand nombre de votre sexe.

A l'ouïe de ces paroles, notre veuve mit vigoureusement les deux points sur ses hanches, se redressa devant le député et lui dit : « Alors vous êtes assez bêtes pour écouter des femmes.... Eh bien ! merci !... » Puis, tournant sur ses talons, elle gagna l'escalier.

Les Egyptiens

sur les bords du Léman.

VI

De bonne heure Victorine quitta la couche où, malgré ses inquiétudes, le repos l'avait cependant visitée. Parcourant son appartement, elle avait d'abord reconnu qu'il n'avait d'issue que par celui des femmes aux soins desquelles elle était livrée. Cet appartement contenait, du reste, tout ce qui pouvait lui être utile ou agréable. Elle y remarqua même partout une sorte de recherche qui lui fut pénible, puisque cette recherche semblait dévoiler une préméditation, qui lui annonçait une plus ou moins longue captivité.

Cependant la vertueuse Victorine n'eût jamais pu prévoir les véritables intentions de cet homme, profondément immoral, qui la retenait prisonnière. Elle se plaisait, au contraire, à penser que le prélat ne l'avait attirée chez lui que pour mieux préparer son union avec Edouard.

On apporta à Victorine le repas du matin et bientôt après on lui annonça la visite de l'évêque. En effet, le prélat ne tarda pas à se présenter, et Victorine, extrêmement émue, crut cependant devoir prendre la parole la première et se plaignit amèrement des violences dont elle avait été victime.

L'évêque s'efforça de la persuader qu'il avait été obligé de la faire amener chez lui dans le but de préparer son union avec Edouard, ne pouvant traiter cette affaire qu'en secret. En lui parlant, il la regardait d'un air extrêmement affectueux ; il lui prenait la main, la serrait dans les siennes et voulait y imprimer un baiser. Victorine la retira et lui dit avec dignité :

« Pourquoi les chevaliers de la Cuillère, ces hommes atroces, ont-ils été choisis pour mes conducteurs ? Pourquoi me force-t-on à passer par cet affreux souterrain souillé des traces du crime où mes pieds ont heurté le cadavre d'une femme ? »

— Je me persuade, ma chère fille, que c'est une vision que vous avez eue, suite de votre frayeur et de votre imagi-

nation exaltée... Mais, mon bel ange! je voudrais vous voir devenir l'épouse d'Edouard; prenez patience et attendons son retour; ce soir, je l'espère, je pourrai l'embrasser. Adieu donc, belle Victorine, et permettez-moi de vous faire encore une visite aujourd'hui et de vous apporter des nouvelles de notre jeune ami, s'il m'est possible d'en avoir.

Victorine ne répondit que par un léger salut. Abandonnée à elle-même, elle resta longtemps absorbée dans ses réflexions, elle relut quelques lettres qui lui avaient été écrites par Edouard et feuilleta quelques livres. Sur le soir, le prélat lui fit dire que, d'après les renseignements qu'il venait d'obtenir, Edouard serait absent encore quelques jours, et Victorine, inquiète sur le compte de son ami, alla chercher un repos qu'elle eut bien de la peine à trouver.

Le chanoine d'Estavayer. — Enfin, le jour est là, et pour la troisième fois depuis l'enlèvement de Victorine, le soleil vient éclairer l'horizon. Pendant que le malheureux Edouard et Victorine sont relégués dans deux appartements séparés et silencieux; pendant que M. Lullin s'avance sur Moudon; que l'évêque, mécontent de lui-même et des autres, se sent inquiet, agité, et que l'infâme Philonardi aiguise le poignard qui doit servir sa vengeance, transportons-nous en idée à une petite distance du château. Dans une des maisons voisines est un chanoine d'une tout autre trempe que Philonardi; c'est le vénérable Claude d'Estavayer, évêque de Belley, chancelier de Savoie, abbé de Haute-Combe et du lac de Joux, prieur de Romainmôtier, co-seigneur de Mollondins, prévôt du haut chapitre de Lausanne, et chevalier de l'Annonciade. Il porte à son cou une Sainte Vierge en or émaillé, suspendue à des cordelières de même métal, et l'on remarque près de lui, sur un fauteuil, un manteau cramoisi, bordé de franges d'or. Il lit dans ce moment une traduction française du Nouveau Testament. L'intelligence, la douceur, la bonté et la piété vraie siègent à la fois sur ce front ouvert et serein.

Un domestique ouvre la porte à un paysan de Mollondins qui vient solliciter un secours à la suite d'un incendie qui a détruit sa maison; vient ensuite un pèlerin qui se rend à Jérusalem et qui sollicite sa bénédiction; puis, quelques instants après, une des femmes de Victorine se présente. Le prévôt la connaissait depuis longtemps. Cette femme, bonne, sensible, vertueuse, venait réclamer en faveur de la prisonnière les conseils et l'appui du digne chancelier de Savoie. Celui-ci l'accueille avec son affabilité ordinaire, écoute sous le sceau du secret l'histoire abrégée de la captivité de la belle Genevoise et promet à la respectable gardienne de voir le prince-évêque dans la journée.

Montfaucon accueillit, comme il le devait, son illustre et vénérable prévôt.

— Noble d'Estavayer, lui dit-il, qu'est-ce qui me procure l'avantage de votre visite?...

Après plusieurs précautions oratoires, d'Estavayer aborda ainsi son sujet :

— Eh bien! Monseigneur, je viens solliciter de votre cœur généreux, mais avec tout le respect que je vous dois, la liberté d'une jeune personne innocente et vertueuse qui se trouve depuis deux jours dans votre palais.

— Qu'osez-vous dire! qui vous a parlé de cela? C'est une affaire qui me regarde seul; pourquoi vous en mêlez-vous?

— Monseigneur, je suis aussi évêque; je dois avoir à cœur les intérêts de la religion, et...

— Précisément, c'est de religion qu'il s'agit; ma prisonnière veut se damner, et c'est dans le but de la ramener à la lumière que je l'ai fait conduire ici... D'ailleurs, cette jeune personne m'intéresse, elle peut devenir l'épouse de mon neveu; mais pour qu'elle entre dans ma famille, il faut qu'elle soit catholique.

— Monseigneur, je pense comme vous, cependant j'en appelle à votre générosité; ses parents doivent être dans une cruelle angoisse.

— Oui, oui, il y a du vrai là-dedans; mais je n'entends pas qu'on me fasse la loi; je me déciderai par moi-même... ne vous en mêlez plus.

Le prévôt se retira mécontent de l'évêque, mais avec la

satisfaction d'avoir fait son devoir. Du reste, il avait engagé la bonne gardienne de Victorine à le tenir au courant de tout, et il lui importait de ne point heurter le prince, et de ne pas ébruiter une affaire compromettante pour les intérêts de l'Eglise.

(A suivre.)

Un électeur lausannois demandait tout récemment l'avis de son voisin sur les élections.

Quant à moi, répondit ce dernier, mon choix est fait : je voterai la liste *blanche*.

— Mais pourquoi la *blanche* plutôt que la *verte*?

— Je reconnais que pour de l'absinthe c'est assez indifférent, mais dans le cas particulier la *blanche* est préférable.

L'électeur qui cherchait une direction et qui n'en trouvait point dans cette réponse insista pour découvrir chez le voisin, un peu gourmet de sa nature, le motif qui l'avait si promptement fixé dans son choix.

Le motif? Il est simple, répliqua celui-ci. Je voterai la liste *blanche*, parce qu'il y a un *menu* au bout.

A propos de menu, on nous assure que les vaincus des dernières élections ont décidé de se réunir prochainement dans une agape fraternelle, pour confondre et oublier, dans un mutuel épanchement, leurs petites déceptions. Nous les voyons avec plaisir prendre ainsi la vie par son bon côté et chasser toute humeur chagrine. Puisse leur réunion, qui aura, du reste, le mérite de l'originalité, être couronnée de la plus franche gaité.

Ah! cette gaité qu'ils goûteront ensemble sera bien préférable; selon nous, à celle qu'éprouvent les élus d'une maigre majorité, ou d'une élection qui n'a abouti qu'à force de soins, semblable à une plante frêle et rabougrie, qu'on ne ramène à la vie que par de fréquents arrosages, par d'abondantes libations.

Nous ne voyons rien de déplorable enfin comme ces candidats qui s'imposent à tout prix, malgré la froideur des électeurs. Ils nous rappellent ces pauvres diables tourmentés d'un amour passionné pour une belle qui n'en sait gré et accueille avec indifférence les soupirs les plus attendrissants.

Les journaux ont parlé dernièrement d'un vol fort original. Une cloche très ancienne, appelée *Pétronella*, et datant de 1044, a disparu du clocher de l'église de Grindwald (Oberland bernois). Les habitants de cette contrée, fort contrariés de l'aventure, cherchent leur cloche jour et nuit, écoutant de tous côtés s'ils n'en entendent point le son. Voilà pourtant ces braves gens dans l'impossibilité de carillonner joyeusement à la nouvelle très prochaine du triomphe révisionniste. Eh bien, les partisans des concessions, tous ceux qui voient dans le nouveau projet de Constitution fédérale un progrès réel, ont là une excellente occasion de donner aux habitants de Grindwald une preuve éclatante de leur politique